

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 29 AVRIL 2003

TRACTANDA

1. Procès verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2002 (Il ne sera pas lu, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture.)
2. Comptes 2002 (Ils ne seront pas lus, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture.)
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes des investissements
 - c) rapport de la Commission financière
 - d) approbation
3. Modifications des statuts de l'AIMPGPS
4. Approbation du règlement communal du cimetière
5. Réfection de l'Auberge de La Couronne à Sâles
 - a) financement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
6. Rénovation de la cuisine du Foyer St-Joseph à Sâles
 - a) financement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
7. Exploitation de la scierie de Maules
 - a) discussion
 - b) décision
8. Divers

Présidence: M. Olivier Allaman, syndic

Membres présents: 64 (MM. Pascal Pittet, Guy Savary et François Pugin arrivent après le vote sur le PV, point No 1 de l'ordre du jour)

Scrutateurs: **M. Luc Oberson** (Sâles), **Mme Simone Richoz** (Maules) et **M. Lucien Menoud** (Romanens)

Mardi 29 avril 2003, 20 h 05

En préambule à cette septième assemblée de la nouvelle Commune de Sâles qui recense, ce jour, 1262 âmes (860 votants), **M. Olivier Allaman** formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens et les remercie de s'intéresser à la vie de notre commune. Il adresse ses sincères félicitations à M. Michel Terrapon (Rueyres-Treyfayes) élu conseiller communal le 7 avril dernier. M. Terrapon prendra officiellement ses fonctions en mai, succédant ainsi à M. Alfred Oberson (Rueyres-Treyfayes).

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tous-ménages, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* No 15 du 11 avril 2003.

M. le président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

Personne ne se manifeste.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

Aucune modification n'est portée à l'ordre du jour.

1. Procès verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2002

Soumis au vote à mains levées, le PV est approuvé, sans aucune remarque, par 59 citoyens; 2 abstentions; aucune opposition.

2. Comptes 2002

a) comptes de fonctionnement

Tandis que le budget 2002 prévoyait une perte de Fr. 55'573.--, le compte de fonctionnement 2002 boucle sur un bénéfice de Fr. 90'074.-- pour un total de produits de Fr. 4'287'955.--. L'excédent des recettes était de Fr. 675'013.-- avant les affectations aux réserves et amortissements. Graphiques à l'appui, **M. le syndic** présente l'organigramme complet de la Commune de Sâles et les rétributions du Conseil communal. Il dispense en outre quelques explications en passant en revue les résultats chiffrés des différents dicastères.

M. le président précise que le déficit du Foyer St-Joseph, à Sâles, est dû au à l'engagement de personnel supplémentaire et au remboursement du crédit LIM.

Les facteurs suivants ont influencé favorablement l'exercice 2002: l'encaissement d'impôts supplémentaires chez les personnes physiques (+ Fr. 500'000.--, soit + 20%), la taxation de revenus extraordinaires de certains contribuables et l'accroissement des autres impôts (contribution immobilière, véhicules, etc.).

L'excédent des recettes a permis, outre les amortissements légaux de Fr. 157'643.--, de procéder à des amortissements extraordinaires pour Fr. 300'000.-- et d'augmenter les provisions pour charge future de Fr. 50'000.--. La marge d'autofinancement atteint Fr. 613'483.--.

b) comptes des investissements

Les comptes d'investissements 2002 bouclent sur un bénéfice de Fr. 26'090,70 pour un total de produits de Fr. 814'624.--.

c) rapport de la Commission financière

Président et rapporteur de la Commission financière, **M. Pierre-Michel Pasquier** (Sâles) propose à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2002 et d'en donner décharge à l'exécutif. Il souligne aussi que lors du contrôle des comptes de fonctionnement et des investissements, la Commission financière n'a constaté aucune irrégularité. Toutes les pièces justificatives lui ont été fournies.

L'assemblée peut s'exprimer:

Personne ne demande la parole.

d) approbation

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2002 sont soumis au vote à mains levées. Ils sont acceptés par 51 citoyens; aucune opposition, 3 abstentions. Les membres de l'Exécutif n'ont pas voté, conformément à la loi sur les communes.

3. Modifications des statuts de l'AIMPGPS

Responsable du dicastère des eaux usées, **M. Gérard Perroud** commente les trois articles sujets à modifications. A l'article 1.1, la nouvelle Commune de Sâles remplace les communes de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles. A l'article 2, l'élaboration du PGEE fait partie des buts de l'AIMPGPS. **M. Perroud** précise que chaque commune faisait individuellement son PGEE, avant que l'Etat ne propose que les PGEE soient représentatifs sur les bassins versants, via les associations qui s'occupent des eaux usées. A l'article 8 enfin, la clef de répartition des pouvoirs a été modifiée. La Commune de Sâles dispose désormais de deux voix au lieu d'une à l'assemblée des délégués. Avant la fusion, les quatre communes de la paroisse de Sâles bénéficiait de quatre voix.

L'assemblée a la parole:

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) fait une remarque: il estime que les comptes de fonctionnement et d'investissements doivent être votés séparément. Car, prétend-il, il approuvait les uns, mais pas les autres.

M. le président lui explique que le rapport sur la Commission financière comportait les deux rapports.

M. Gérald Guillaume (Sâles) lui fait remarquer qu'il devait se manifester avant le vote. Personne ne se manifeste sur le point 3, concernant les statuts de l'AIMPGPS.

Les modifications des statuts de l'AIMPGPS sont soumises au vote à mains levées. Elles sont approuvées par 63 citoyens; aucune opposition ni abstention.

4. Approbation du règlement communal du cimetière

Responsable du dicastère du cimetière, **M. Nicolas Savary** explique que ce règlement n'est en fait qu'une harmonisation de celui qui était déjà en vigueur à l'échelon intercommunal. Cette harmonisation, exigée par le Service des communes et qui a été approuvée par le Service de la santé publique le 23 avril dernier, n'entraîne aucune modification, ni financière ni de durée des concessions.

M. Nicolas Savary rappelle ensuite les taxes et durées de concession: tombe normale 25 ans avec taxe d'entrée de Fr. 500.-- pour les personnes non domiciliées dans la commune; tombe cinéraire 20 ans; columbarium 20 ans avec taxe d'entrée de Fr. 800.--; jardin du souvenir où les cendres peuvent y être déposées sans frais.

La discussion est ouverte.

Personne ne sollicite la parole.

Le règlement communal du cimetière est soumis au vote à mains levées. Il est approuvé par 64 citoyens; aucune opposition ni abstention.

5. Réfection de l'Auberge de La Couronne à Sâles

a) financement

M. Olivier Allaman se réfère à l'assemblée communale du 17 décembre 2002 dans laquelle il avait été annoncé que l'Auberge de La Couronne, à Sâles, a besoin d'un lifting. Le Conseil communal dispose désormais d'un projet global de rénovation pour lequel un architecte a été mandaté.

Responsable du dicastère des bâtiments, **M. Jean-Marc Seydoux** explique que la réfection concerne les façades, les avant-toits et les volets. La réfection s'effectuera en deux étapes. Elle concernera en premier lieu l'enveloppe du café, celle de la grande salle et le mur arrière de la grande salle. Il en coûtera Fr. 263'000 et Fr. 67'000.-- (le mur arrière) pour un investissement total de Fr. 330'000.--. Les travaux prévus cette année 2003 concernent l'enveloppe du café et le mur arrière de la grande salle, soit Fr. 177'000.--.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'approuver le crédit global des réfections, soit Fr. 330'000.--.

b) rapport de la Commission financière

Président de la Commission financière, **M. Pierre-Michel Pasquier** (Sâles) invite l'assemblée à accepter cet investissement global de Fr. 330'000.-- en vue de la rénovation de ce bâtiment, patrimoine communal.

Parole à l'assemblée:

M. François Pugin (Romanens) demande si la rénovation va apporter quelque chose au tenancier. «M. Sauterel, affirme-t-il, est un restaurateur affiché en Gruyère et dans notre canton. Il a un revenu qui provient de ses qualités culinaires essentiellement». Il propose à l'assemblée de revoir à la baisse la location de ce restaurant dans les plus brefs délais, «car les gens délaissent la boisson au profit de la restauration. Or l'argent est gagné sur la boisson. La famille Sauterel rend grand service à tous niveaux à toute la communauté. En outre, elle doit faire face à la concurrence du Bar Chez Christiane, d'une table hôte et de la buvette du FC».

M. le syndic est conscient de la chance de pouvoir compter sur un restaurateur de la trempe de M. Sauterel. Il explique ensuite que le Conseil communal a décidé d'attaquer d'abord la rénovation extérieure en raison d'un besoin impérieux et physique. Aucune augmentation de loyer n'est prévue en regard de ces rénovations. L'Exécutif est sensible à l'image que M. Sauterel apporte à la Commune. Quant aux locaux des sociétés, la Commune a anticipé en demandant aux sociétés organisatrices de manifestations de recourir aux services de M. Sauterel pour les boissons et le service de traiteur. Il est pris note de cette remarque et il y aura discussion avec M. Sauterel sur les conditions de son bail.

M. Lucien Menoud (Romanens) soutient les propos de M. François Pugin. Les désagréments liés aux travaux ne seront pas faciles à supporter, estime-t-il. Il demande ensuite si la façade de la petite salle à manger sera aussi rénovée, sachant qu'il y fait froid l'hiver, et si une réfection est prévue à la scène de la grande salle.

M. le syndic confirme les travaux de rénovation de la façade Sud. Il précise aussi que la scène fera l'objet d'un deuxième axe de rénovation.

M. François Pugin (Romanens) ajoute que la salle à manger n'est plus assez grande, vu les qualités culinaires de M. Sauterel.

M. Jean-Marc Seydoux souligne que c'est un souhait de M. Sauterel de refaire l'extérieur du restaurant.

M. François Pugin (Romanens) abonde, tout en précisant : «On ne marche pas contre les façades!».

c) approbation

Soumise au vote à mains levées, la réfection de l'Auberge de La Couronne à Sâles est approuvée par 63 citoyens; aucune opposition; 1 abstention.

6. Rénovation de la cuisine du Foyer St-Joseph à Sâles

a) financement

M. le syndic précise que le nouveau règlement du Foyer St-Joseph, à Sâles, a été approuvé le 26 novembre 2002 par le Conseil d'Etat. Ce règlement stipule que le Conseil communal doit soumettre les comptes et le budget du Foyer St-Joseph à l'assemblée communale. Lors de la séance du 17 décembre 2002, l'assemblée communale a accepté le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph. En revanche, l'Exécutif avait oublié de présenter le budget des investissements. Celui-ci prévoit la rénovation de la cuisine pour Fr. 225'000.--.

b) rapport de la Commission financière

Au nom de la Commission financière, **M. Pierre-Michel Pasquier** invite l'assemblée à accepter l'investissement de Fr. 225'000.-- concernant la rénovation de la cuisine du Foyer St-Joseph.

Parole aux citoyens:

M. Lucien Menoud (Romanens) demande des précisions sur la rénovation.

M. Jean-Marc Seydoux explique qu'elle concerne le carrelage, le mobilier spécialement, la peinture et divers petits travaux. La cuisine n'est plus dans les normes depuis 2002, selon le laboratoire cantonal.

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) estime que cet investissement est à fonds perdus. Il suffit de voir les comptes.

M. le président est d'accord. Il souligne qu'un foyer a un but social: «C'est un centre de coûts et non de profits».

c) Approbation

Soumis au vote à mains levées, le budget d'investissements 2003 du Foyer St-Joseph, à Sâles, est approuvé par 63 citoyens; aucune opposition ni abstention.

7. Exploitation de la scierie de Maules

a) Discussion

M. Olivier Allaman ouvre le chapitre en soulignant que le Conseil communal tient à faire le point sur la situation de la scierie de Maules, tant au niveau de ses équipements que de sa productivité. «Nous vous présentons ces éléments en toute transparence ainsi que les conséquences à tirer», relève-t-il.

La nouvelle ordonnance sur les grues, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000, fixe les conditions de sécurité régissant l'utilisation des grues. Les points suivants sont spécifiés:

- seuls peuvent être employés les camions-grues et les grues à tour pivotante qui ont été contrôlés par un expert en grue reconnu.
- Les personnes qui conduisent des camions-grues ou des grues à tour pivotante doivent être titulaires d'un permis de grutier ou d'un permis d'élève-grutier.

La grue de la scierie de Maules date de 1968 (entreprise Pingon). Examinée le 5 février 2003 par M. Jean-Marc Yerly, expert SUVA, elle a été déclarée non conforme et non révisable. M. Yerly a également notifié que le scieur communal, M. Eddy Savary (Maules), n'est pas titulaire d'un permis de grutier ou d'un permis d'élève-grutier. Conséquences: la Commune de Sâles ne répond pas aux exigences de la législation fédérale et la SUVA demande de démonter la grue d'ici le printemps 2003.

La scie multiple, poursuit **M. le président**, a été fabriquée en 1969 par l'entreprise Bochud SA, à Bulle, aujourd'hui fermée. La maintenance de cette machine s'avère de plus en plus difficile car toutes les pièces doivent être faites sur mesure. En cas de dommage important, cette machine est irréparable.

Rentabilité. Ces dernières années, il a été constaté une baisse constante des recettes (bénéfice de Fr. 10'912.-- en l'an 2000, bénéfice de Fr. 9'024.-- en 2001, bénéfice de Fr. 3'674.-- en 2002 et déficit de Fr. 1'500.-- prévu pour 2003 selon budget) et des volumes de bois sciés, malgré les encarts publicitaires dans le *Sionge Informations* et de nombreux contacts dans la Commune. Actuellement, la scierie compte moins de 10 clients réguliers, entreprises ou privés.

M. Olivier Allaman explique que l'entreprise J.-M. Yerly SA, à Domdidier, nous propose une grue d'occasion de 1980, repeinte, homologuée et expertisée, pour Fr. 29'000.--. Le démontage de l'ancienne grue est devisé à Fr. 4'500.--. A titre informatif, une nouvelle grue est estimée à plus de Fr. 100'000.--. La scie multiple arrive en fin de vie. Elle devra être remplacée à la première grosse casse. Une nouvelle scie est estimée à Fr. 50'000.--. L'ancienne Commune de Maules a constitué une réserve financière de Fr. 27'000.-- pour la scierie. Ce montant figure toujours à notre bilan.

M. le président fait remarquer que si la Commune de Sâles se lance dans un investissement pour l'outil de manutention, elle devra suivre avec l'outil de production: «A quoi bon investir Fr. 40'000.-- si l'on ne suit pas avec Fr. 50'000.--! En outre, les scies mobiles offrent davantage de flexibilité. Les scieries du type de Maules n'ont plus place dans ce créneau et la productivité n'est pas assurée. En outre, la gestion d'une telle entreprise sort du cadre de la mission d'un exécutif».

M. le syndic soumet ensuite la proposition du Conseil communal.

En raison des prescriptions de la SUVA, de la baisse des recettes et des investissements nécessaires au remplacement des machines, l'Exécutif propose:

- l'arrêt de l'exploitation et le démontage de la grue d'ici la fin juin 2003, selon l'obligation de la SUVA
- la recherche d'un exploitant (locataire ou repreneur) disposant des engins de levage adéquats. Délai: 4^e trimestre 2003. L'objectif n'est pas de faire un carton financier.

L'assemblée peut s'exprimer:

M. André Descloux (Maules) estime que s'il est trop compliqué au Conseil communal de tenir le rôle d'un entrepreneur, il vaut mieux de trouver un locataire qui s'occupe des investissements. S'il y a trop de casses, il faudra trouver des arrangements. Il demande ensuite le chiffres d'affaires de la scierie de Maules en 2002.

Réponse de **M. Olivier Allaman**: Fr. 56'000.--.

M. André Descloux (Maules) prétend qu'un privé parviendrait à augmenter le chiffre d'affaires.

M. le syndic ajoute qu'il convient de gérer cette scierie comme une société et qu'il est difficile pour un Exécutif, dont ce n'est pas la mission prioritaire, d'aller chercher le travail.

M. Lucien Menoud (Romanens) estime que la perspective de sciage va baisser.

M. André Descloux (Maules) fait remarquer qu'il y a des hauts et des bas. Un privé pourra toujours se tourner vers des menuisiers pour scier du bois.

M. Michel Terrapon (Rueyres-Treyfayes) avance que les grandes scieries ne travaillent pas pour les particuliers. Et les petites scieries ont leur place, même si elles rencontrent toutes des difficultés.

M. Gérald Guillaume (Sâles) explique que le Conseil communal de Maules s'était déjà posé des questions sur la rentabilité de la scierie: «Lothar a évité cette discussion dans les années 2000-2002. On se retrouve aujourd'hui dans la même situation qu'avant Lothar. Que veut-on? Maintenir un poste de travail et avoir des déficits? La location à un privé, à un charpentier est une bonne solution. Celui-ci pourra combiner avec son entreprise et engager un employé. Si à fin 2003, la solution n'est pas trouvée, il faudra alors en tirer les conséquences. Il est certain qu'il est préférable que cela soit quelqu'un de la région qui tienne les rênes de cette scierie».

M. Lucien Menoud (Romanens) estime que la Commune de Sâles ne doit pas rester propriétaire.

M. André Descloux (Maules) propose de louer le fond et que les machines viennent sous la coupe des locataires.

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) demande s'il y a deux votes. «Soit on arrête, dit-il, soit on met une grue et on continue». Il demande également de préciser si l'acceptation de la proposition du Conseil communal correspond bien à l'arrêt d'exploitation de la scierie.

M. le président explique que, selon la loi sur les communes, c'est la proposition du Conseil communal qui est votée en premier. Si elle est refusée, on pourra ensuite passer à la proposition présentée.

M. Nicolas Gremaud (Maules) s'inquiète de l'affectation du fonds de réserve de Fr. 27'000.-- en cas de cessation d'activité de la scierie.

M. Gérald Guillaume (Sâles) précise que ce fonds de réserve sera affecté à autre chose puisque le but n'existe plus.

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) aimerait connaître la position des deux conseillers du cercle de Maules sur ce sujet.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une décision collégiale.

Si la Commune de Sâles trouve un repreneur, **M. Nicolas Gremaud** (Maules) aimerait que ce fonds de réserve de Fr. 27'000.-- reste affecté à ce bâtiment.

M. Olivier Allaman répond que l'arrêt d'exploitation de la scierie paraît inéluctable à moyen terme: «Si la scie multiple casse, le repreneur fera-t-il l'investissement pour la remplacer? Certainement pas. Il faudra alors réaffecter la zone et le fonds de réserve servira peut-être à cette tâche».

M. Luc Oberson (Sâles) trouve cette proposition regrettable, car elle signifie la mort de la scierie de Maules: «Si vous trouvez un repreneur, même avec une location basse, l'exploitation de la scierie ne sera pas rentable. Ce fonds devrait rester à la scierie». Il convient aussi que ce n'est pas à une commune de gérer une scierie.

M. le syndic souligne que des négociations auront lieu avec les éventuels investisseurs. Dans l'immédiat, insiste-t-il, le fait est clair: le 30 juin 2003, la SUVA nous impose l'arrêt d'exploitation de cette scierie. Avant de passer au vote, il en précise une nouvelle fois les conditions ainsi que la proposition du Conseil communal.

b) décision

Par vote à mains levées, l'assemblée approuve les propositions du Conseil communal (l'arrêt de l'exploitation et le démontage de la grue d'ici à la fin juin 2003, selon l'obligation de la SUVA, et la recherche d'un exploitant - locataire ou repreneur - disposant des engins de levage adéquats. Délai: 4^e trimestre 2003) par 56 voix, 2 abstentions, 4 oppositions.

8. Divers

Prix de l'eau (de Fr. 1.-- à Fr. 1,10 le m³)

Responsable du dicastère des eaux, **M. Gérard Perroud** explique que le Conseil communal a décidé de réadapter le prix de l'eau à la hausse: «Les prochaines années, les hausses seront beaucoup plus conséquentes. La Commune de Sâles achète l'eau à Fr. 0,80 le m³, mais elle accuse 25% de perte. Pour vendre 1 m³ aux privés, elle doit en acheter 1,25 m³. Le prix de revient de l'eau se monte donc à Fr. 1.--. Auquel il convient d'ajouter les petits frais d'exploitation: 2 ct pour les frais de relevé des compteurs et 2,4 ct de TVA. Ce qui fait un coût de revient total de Fr. 1,044 pour un prix de vente de Fr. 1.--. Pour cette année, on la facturera Fr. 1,10. Au 1^{er} janvier 2004 ou 2005, avec l'arrivée de l'eau de Grandvillard, l'AVGG devra acheter l'eau à Fr. 1,20 le m³. Le prix de revient atteindra Fr. 1,60 le m³ d'eau à moyen terme».

M. Perroud fait ensuite référence au règlement communal de distribution d'eau potable qui prévoit que le Conseil communal peut adapter le prix de l'eau jusqu'à Fr. 2.--. Il dispense enfin quelques comparaisons avec les communes de Charmey, Domdidier, Vully, Semsales, Vuadens, Vuisternens et de Vaulruz.

M. Lucien Menoud (Romanens) demande la consommation annuelle d'eau achetée à l'AVGG.

M. Gérard Perroud répond 53'000 m³ pour les six derniers mois qui, fait-il remarquer, correspondent à la période hivernale.

M. Bernard Oberson (expert-comptable, Maules) estime exorbitant 25% de perte. «Quelles sont les mesures à prendre pour éviter pareilles pertes?», demande-t-il.

M. Gérard Perroud explique les erreurs de calcul dans les réservoirs: une marge d'erreur de 5% a été constatée entre le compteur de Bulle et celui de l'AVGG. Marge à laquelle il faut ajouter tous les petits débits qui ne sont pas comptés: les chasses d'eau des WC, les exercices de pompier, les fuites, les accidents, les pieds de bornes d'hydrant déficients. Ces débits additionnés amènent à 25% de pertes sur l'ensemble du réseau de l'AVGG qui est le plus grand du canton de Fribourg.

M. Bernard Oberson (expert-comptable, Maules) demande si les particuliers paient pour la perte de 25% globale de l'ensemble du réseau de l'AVGG ou sur ce qui est perdu dans la Commune de Sâles. Il estime aussi que les débits utilisés par les pompiers lors de leurs exercices devraient être supportés par la Commune et non pas par les particuliers.

M. Gérard Perroud répond que, dans le secteur de l'AVGG, tous les compteurs sont relevés aux mêmes périodes durant l'année (fin mars et fin septembre).

M. Damien Morand précise également que ces pertes sont tolérées par la SSIGE.

Recours sur le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

M. le président retrace brièvement les étapes marquantes dudit règlement et annonce qu'une séance de conciliation a réuni le matin-même de l'assemblée communale les opposants et une délégation de l'Exécutif. Il précise aussi que les taxes d'utilisation ont été facturées selon les anciens règlements d'épuration.

Zone de La Rojère, à Maules

M. le syndic évoque les différentes étapes qui ont suivi l'approbation, par l'assemblée communale du 19 novembre 2002, de l'aménagement de la zone La Rojère, à Maules, via un emprunt bancaire de Fr. 350'000.--. Ensuite des mises à l'enquête publique du PAD et du PED, quatre oppositions courent. En mars et avril, l'Exécutif a organisé des séances de conciliation avec les opposants. Ceux-ci ont maintenu leurs oppositions. Le Conseil communal les a traitées et en traite encore. Il transmettra ensuite le dossier à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, à Fribourg.

Abri PC de Maules

M. Olivier Allaman expose les étapes qui ont marqué ce dossier. Il rappelle la convention de fusion ratifiée le 30 octobre 2000 qui prévoit la construction d'un abri PC à Maules en 2001-2002, selon le projet de l'ancienne Commune de Maules. Le 9 octobre 2001, l'assemblée communale a renvoyé le projet à l'exécutif pour une nouvelle étude. Après quoi, quatre citoyens de Maules ont recouru contre cette décision à la préfecture, puis au tribunal administratif du canton de Fribourg. A ce jour, ce dernier n'a toujours pas rendu son verdict. Entre-temps, le 19 novembre 2002, l'assemblée communale a approuvé la construction d'un abri PC à Maules et un crédit d'études de Fr. 40'000.-- en vue de la construction d'une maison

avec appartements au-dessus de cet abri PC. Enfin, d'ici septembre 2003, l'office de la protection civile attend un dossier définitif pour l'attribution des quelque Fr. 200'000.-- de subventions fédérale et cantonale. Le délai de la mise à l'enquête publique venait à échéance aujourd'hui mardi 29 avril 2003, à 20 h. Actuellement, ce dossier fait l'objet d'une opposition d'un citoyen de Maules.

M. le président précise aussi que ce dossier sera traité dans la stricte légalité. Il n'y aura aucun engin de terrassement sur le terrain avant que les permis de construire ne soient délivrés.

Départ de l'Exécutif de M. Alfred Oberson

M. Alfred Oberson quitte sa fonction de conseiller communal le 30 avril 2003, conformément à ses vœux. Il sera remplacé par M. Michel Terrapon, de Rueyres-Treyfayes. **M. Olivier Allaman** retrace le parcours politique long de 17 ans de M. Alfred Oberson au sein des exécutifs de Rueyres-Treyfayes (dans lequel il est entré en 1986), puis de la nouvelle Commune de Sâles, dès 2001. Au nom des populations de Rueyres-Treyfayes et de Sâles, il le remercie pour ses 17 années passées au service de la communauté, avant de lui remettre un présent.

M. Alfred Oberson remercie M. le syndic pour ses bonnes paroles. Il prétend avoir déjà presque pris une semi-retraite par rapport à la période précédente. C'est avec émotion qu'il quitte ses fonctions. Il remercie ses collègues de l'Exécutif pour leur franche collaboration. Il témoigne sa confiance à la nouvelle Commune ainsi qu'à l'équipe dirigeante, avant de remercier et de souhaiter bon vent à son successeur du cercle de Rueyres-Treyfayes, M. Michel Terrapon.

Suite et fin des divers, l'assemblée a la parole:

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) demande si la Commune de Vulruz a pris contact avec la Commune de Sâles en vue d'une étude de fusion.

M. Olivier Allaman confirme que la Commune de Sâles a bel et bien été contactée par M. le syndic de Vulruz. Ce dernier a demandé l'autorisation d'accéder aux comptes des Communes de Vuadens et de Sâles pour une comparaison en vue d'une étude de fusion. L'Exécutif de Sâles a accepté, moyennant l'accès à ces résultats. C'est déjà une avant-étude financière qui a été lancée.

M. Jean-Pierre Oberson (Maules) demande une nouvelle fois si le contact a effectivement été pris.

M. Olivier Allaman lui confirme que la Commune de Vulruz a effectivement demandé au Conseil communal de Sâles l'autorisation de consulter ses comptes.

La parole n'étant plus requise, **M. le syndic** clôt cette assemblée communale sur le coup de 21 h 35, non sans avoir exprimé ses remerciements aux citoyens pour l'intérêt qu'ils manifestent à la vie de notre Commune.

S'ensuit la traditionnelle verrée.

Le secrétaire



Le syndic

